

Mai 2016

## Politique de partage des infrastructures du CREPEC

*Une importante valeur ajoutée du CREPEC réside dans la mise en commun des ressources, des infrastructures de recherche et des expertises. Notre impressionnant parc d'équipement est déjà mis à la disposition de tous les membres du CREPEC ainsi qu'aux collaborateurs académiques et industriels. Ce parc représente ainsi une opportunité hors pair d'étendre le réseau de ressources du CREPEC et faire la promotion de partenariats solides entre les universités, l'industrie ainsi que d'autres centres de recherches et organisations.*

Les instructions suivantes décrivent la procédure recommandée lors de l'utilisation des infrastructures. Elle est composée de deux parties, une pour les laboratoires participants et l'autre pour les utilisateurs.

### A. Pour les laboratoires participants:

1. Chaque laboratoire fournit une liste d'équipements qu'il est prêt à mettre à la disposition des membres du CREPEC. Cette liste doit inclure les informations pertinentes pour chaque équipement (p.ex. le modèle, l'année) et serait mise à jour et disponible sur le site web du CREPEC.
2. Le chargé de laboratoire établit deux types de coûts, un pour les membres du CREPEC et un pour les non membres. Les lignes directrices suivantes devraient être considérées.
  - i. Coût pour les membres du CREPEC<sup>1</sup>:
    - a) Utilisation de l'équipement seulement: devrait représenter le coût réel d'opération de l'équipement p.ex. coût des consommables, maintenance, etc.
    - b) Utilisation de l'équipement avec une assistance: devrait représenter le taux horaire (+ frais admissibles) de l'associé de recherche ou du technicien en charge.
  - ii. Coût pour les non membres du CREPEC<sup>2</sup>:
    - a) Utilisation de l'équipement seulement: devrait représenter le coût raisonnable du marché.
    - b) Utilisation de l'équipement avec une assistance: à la discrétion du chargé de laboratoire.
3. Le chargé de laboratoire est contacté afin de réserver l'équipement.
4. Le chargé de laboratoire est responsable de la facturation et de la méthode de paiement.

---

<sup>1</sup> **Frais indirects pour les membres du CREPEC** : Polytechnique de Montréal recommande de facturer le taux qu'elle applique, soit 15% des coûts d'opérations.

<sup>2</sup> Frais indirects pour les industriels : Polytechnique de Montréal recommande de facturer le taux qu'elle applique soit 40% des coûts d'opérations.

5. La procédure décrite aux items 1 à 4 est applicable pour une utilisation à court terme (maximum suggéré : 10 heures par projet). Dans le cas d'une utilisation à long terme, l'utilisateur devra conclure une entente avec le chargé de laboratoire. Ceci peut prendre la forme d'un projet collaboratif ou tout autre arrangement.
6. Le laboratoire rédige un rapport au CREPEC à la fin de l'année, décrivant l'utilisation du laboratoire par les membres du CREPEC. Ce document permettra d'établir l'utilisation réelle du laboratoire par les membres du CREPEC.

**B. Pour les utilisateurs (membres du CREPEC):**

1. L'utilisateur localise l'équipement nécessaire à partir de la liste des laboratoires sur le site web du CREPEC.
2. L'utilisateur réserve l'équipement au laboratoire indiqué.
3. L'utilisateur paye le coût associé à l'utilisation de l'équipement.
4. La procédure décrite aux items 1 à 3 est applicable pour une utilisation à court terme (maximum suggéré : 10 heures par projet). Dans le cas d'une utilisation à long terme, l'utilisateur devra conclure une entente avec le chargé de laboratoire. Ceci peut prendre la forme d'un projet collaboratif ou tout autre arrangement.



---

Prof. Basil D. Favis  
Directeur CREPEC